



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

PROGRAMME DE LA FORMATION TRANSFORMATION PERMIS BEA EN PERMIS B.

Version 1 27/03/2020

(pas d'équivalence, pas de passerelle).

PUBLIC CONCERNE : être âgé de plus de 18 ans.

PRE REQUIS : Ecrire et lire correctement.

FINALITE ET DEBOUCHES : Obtenir le permis de la catégorie B avec boîte de vitesse.

OBLIGATION REGLEMENTAIRE : Permis B78 (permis B boîte automatique).

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION : Fournir les documents permettant l'immatriculation du dossier.

DUREE DE LA FORMATION : Minimum 7 H.

PROFIL DES INTERVENANTS : Moniteurs diplômés.

EVALUATION INITIALE : Non requis.

MODALITES D'EVALUATION DU NIVEAU DE L'ELEVE : Suivi sur programme de formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Formation individuelle.

DELAIS D'ACCES : Début de la formation dès que le candidat nous a transmis le justificatif de permis.

DATES : A définir avec le stagiaire.

LIEU : 34, rue de la Roë à ANGERS.

METHODES MOBILISEES, MOYENS PEDAGOGIQUES : Conduite sur véhicule de tourisme à double commande, programme de formation.

COUT DE LA FORMATION : Etablissement d'un devis personnalisé.

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION : Etablissement d'une attestation, modification du permis.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.
E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000/8100 site Internet : <https://chadal.fr>
Annexe : 6 rue du Chanoine Pineau, 49330 CHAMPIGNE. Siret 328.494.505.00030.
F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004/2018.



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

DETAIL DE LA FORMATION (OBJECTIFS):

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Conditions d'organisation de la formation :

La formation est d'une durée de sept heures.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé.

Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

Objectif de la formation :

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Structure et contenu de la formation :

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

Séquence 1 : durée de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : durée de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite.
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Suite parcours permis A – B96 - BE – C – D.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.
E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000/8100 site Internet : <https://chadal.fr>
Annexe : 6 rue du Chanoine Pineau, 49330 CHAMPIGNE. Siret 328.494.505.00030.
F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004/2018.